

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1541

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne  
Annoncer les rectifications  
d'adresses

13 décembre 2002  
Domaine Public n° 1541  
Depuis trente-neuf ans,  
un regard différent sur l'actualité

## Bilan de sortie

Un conseiller fédéral n'est pas élu sur des promesses électorales; des numéros de bateleur nous sont ainsi épargnés. Les particularités helvétiques, qui nous dispensent de ces déclarations miroitantes qui rendent les citoyens joyeux, sont inventoriées et connues: contrôle par la démocratie directe, absence de majorité parlementaire liée par un programme, collègue gouvernemental magiquement composite, etc. Il s'y ajoute une particularité récente, celle de l'élection des nouveaux conseillers fédéraux en cours de législature. Le candidat s'inscrit alors dans un jeu de cartes sur table, celle de la composition du gouvernement et du parlement. Il doit en conséquence se livrer à un numéro d'équilibre: apparaître représentatif de son parti sans heurter la sensibilité des autres formations qui majoritairement l'élimineront.

Ce jeu, si bien réglé qu'il soit, peut être l'occasion d'épreuves de force. L'élection de Ruth Dreifuss en fut l'illustration exemplaire. Qui l'emporterait du parti socialiste décidé à faire respecter son choix, et plus particulièrement l'élection d'une femme, ou de la majorité de l'Assemblée fédérale? Après que Francis Matthey eut renoncé à son élection et que Christiane Brunner se fut retirée, Ruth Dreifuss fut portée par un mouvement, celui de la cause des femmes qui débordait largement l'enceinte du Palais fédéral. Elle fut à la fois élue et portée au pouvoir. Elle était donc liée non par des promesses, mais par des espérances, dont, notamment, la réalisation de l'assurance-maternité... que le peuple refusa quelques années plus tard (peuple en mouvement et peuple des citoyens qui votent ne coïncidant pas toujours).

Une fois l'exercice du pouvoir achevé, que reste-t-il des espérances? Les médias ont fait le décompte, arrivant avec des méthodes subjectives à des résultats différenciés. A plusieurs voix, *DP* aussi a analysé l'apport de la conseillère fédérale.

Avant de partir, Ruth Dreifuss a tenu à faire elle-même, devant ses troupes, c'est-à-dire tous les chefs d'office de son département, la critique de l'exercice. Elle s'y est livrée avec l'honnêteté intellectuelle qu'on lui connaît. Ce document, qu'elle nous a autorisés à publier, mérite attention. Tout d'abord, chose rare, une responsable politique, avant

de déposer son mandat, juge son action. Certes elle limite son analyse aux acquis législatifs, aux traces durables alors que la présence politique,

et ce fut son cas, ne se résume pas aux lois et règlements. Il est significatif d'ailleurs qu'elle accorde une place aussi importante aux actions en faveur des malades du SIDA ou des toxicomanes, dont l'impact humain est très fort, qu'aux lois de portée plus générale et donc plus abstraites, même si elles ont des conséquences individuelles fortes.

Entre le contexte général, dressé par Ruth Dreifuss et son engagement à la tête du Département de l'Intérieur, il faut lire en pointillé tout l'enjeu du politique. Qu'est-ce qui fait qu'une société donnée, avec ses pesanteurs historiques, bouge? En fin de compte, qu'est-ce qui permet à un conseiller fédéral d'agir avec succès? L'analyse de Ruth Dreifuss a donc un double intérêt. D'abord son propre jugement sur sa propre action; c'est à ce titre une pièce historique. Mais elle introduit aussi une interrogation sur le «politiquement faisable suisse». Et c'est une pièce du débat critique. AG



Ruth Dreifuss avec, de g. à dr., Jean-Pierre Bossy, Jean-Claude Favez, Claude Bossy et Jean-Daniel Delley.

© Ph. Krauer / Illustra